

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2014 : les ventes de véhicules utilitaires baissent fortement

En août 2014, 6 350 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 5,4 % par rapport à août 2013. C'est le quatrième mois consécutif de baisse. En cumul annuel, grâce aux fortes ventes de la fin d'année 2013, les immatriculations de véhicules se sont, en revanche, accrues de 1,9 % dans la région.

Les voitures particulières et commerciales, en hausse de 0,8 %, ont représenté 57 % des ventes du mois d'août. Cette timide reprise intervient après trois mois de baisses prononcées (- 8,1 % en mai, - 4,3 % en juin et - 10,5 % en juillet). 58 % des ventes du mois dernier sont des motorisations gazole, en baisse de 8 points par rapport à août 2013.

Le marché des véhicules utilitaires a marqué un net recul : ses ventes ont chuté de 11 % en août alors qu'elles n'avaient cessé de progresser au cours des six derniers mois. Le recul par rapport à août 2013 a concerné toutes les catégories de véhicules utilitaires, de - 8 % pour les camionnettes à - 40 % pour les semi-remorques.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2014

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 368	720	226	567	755	3 636
Cyclomoteur	250	149	24	66	159	648
Motocycle	123	68	15	35	90	331
Voiturette	6	8	2	6	10	32
Remorque légère et caravane	80	46	27	43	41	237
VASP léger	20	11	6	5	13	55
Autobus et autocar	28	16	-	-	1	45
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	384	161	53	94	154	846
Camion	12	8	2	7	8	37
Tracteur routier	19	11	17	5	12	64
Semi-remorque	17	6	9	1	6	39
Remorque lourde	2	1	-	2	-	5
VASP lourd	8	1	-	1	2	12
Tracteur agricole	31	40	30	23	42	166
Engin agricole (autre que tracteur)	34	24	60	32	47	197
Ensemble	2 382	1 270	471	887	1 340	6 350

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En août 2014, 3 636 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 0,8 % par rapport à août 2013, qui contraste avec la décreue observée en France métropolitaine (- 1,8 %).

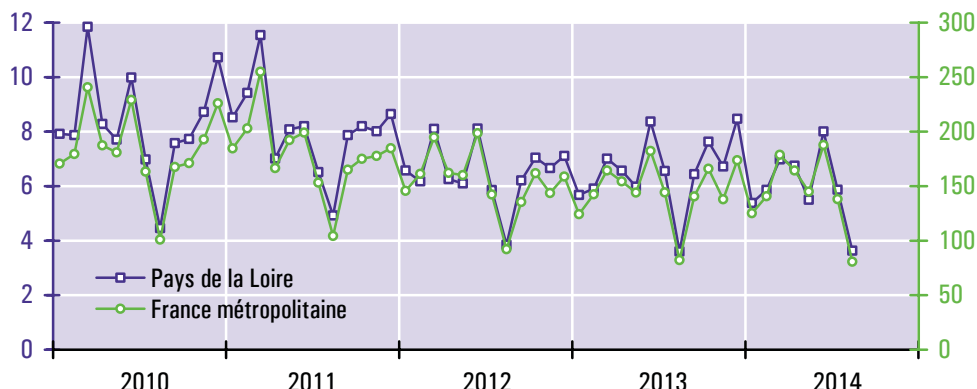
La croissance du mois dernier fait suite à trois mois de fortes baisses au cours desquels le marché automobile régional, confronté à la hausse du prix du cheval fiscal, avait enregistré un effondrement des achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, associations, ...).

En août, le segment des voitures de sociétés a continué de reculer mais à un rythme ralenti (- 1,0 %). Les achats des ménages ont, quant à eux, augmenté de 2,1 %.

Le mois d'août a également constitué le huitième recul consécutif des immatriculations de voitures équipées de motorisation diesel (- 11 % par rapport à août 2013). Elles n'ont représenté que 58 % des ventes régionales de voitures neuves, soit la plus faible contribution depuis mai 2001. En cumul annuel, la part du gazole s'élève à 62 %, six points de moins qu'il y a douze mois.

La désaffection pour les modèles diesel, liée notamment au renchérissement de leur coût de fabrication dû au renforcement des normes européennes de réduction des émissions polluantes, a profité aux véhicules essence et aux motorisations alternatives. Les ventes de voitures hybrides et électriques ont ainsi bondi de 47 % en août, atteignant une part de marché inédite de 5,1 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

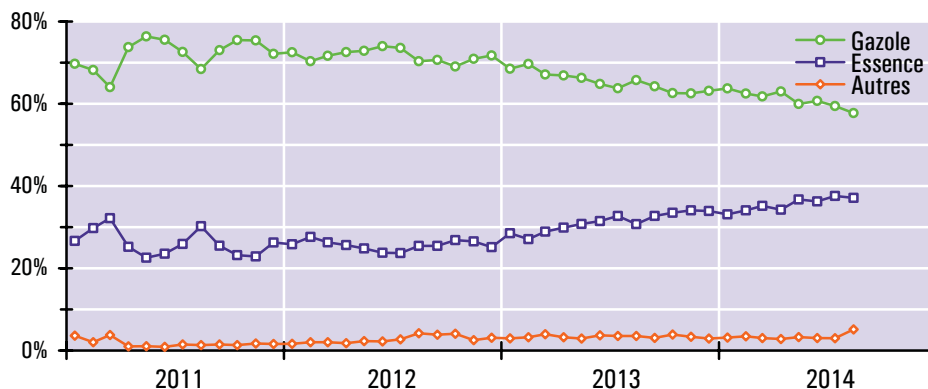
	Août 2014			Septembre 2013 à août 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 368	38 %	- 5 %	30 704	40 %	- 4 %
Maine-et-Loire (49)	720	20 %	+ 13 %	14 026	18 %	+ 3 %
Mayenne (53)	226	6 %	- 16 %	5 678	7 %	+ 3 %
Sarthe (72)	567	16 %	+ 7 %	12 172	16 %	+ 4 %
Vendée (85)	755	21 %	+ 5 %	14 688	19 %	+ 7 %
Gazole	2 099	58 %	- 11 %	47 883	62 %	- 8 %
Essence	1 350	37 %	+ 22 %	26 861	35 %	+ 22 %
Hybride	171	5 %	+ 47 %	2 202	3 %	+ 2 %
Electricité	16	0,4 %	+ 45 %	313	0,4 %	- 9 %
Autres motorisations	0	0,0 %		9	0,0 %	- 92 %
Personnes morales	1 471	40 %	- 1 %	30 560	40 %	- 5 %
Personnes physiques	2 165	60 %	+ 2 %	46 708	60 %	+ 4 %
Ensemble	3 636	100 %	+ 1 %	77 268	100 %	+ 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2014 et celles d'août 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

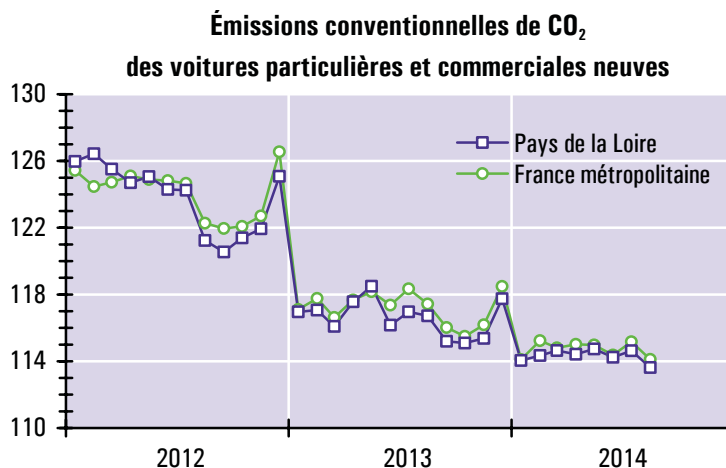
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 113,6 grammes par km, soit une diminution de 2,7 % par rapport à août 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

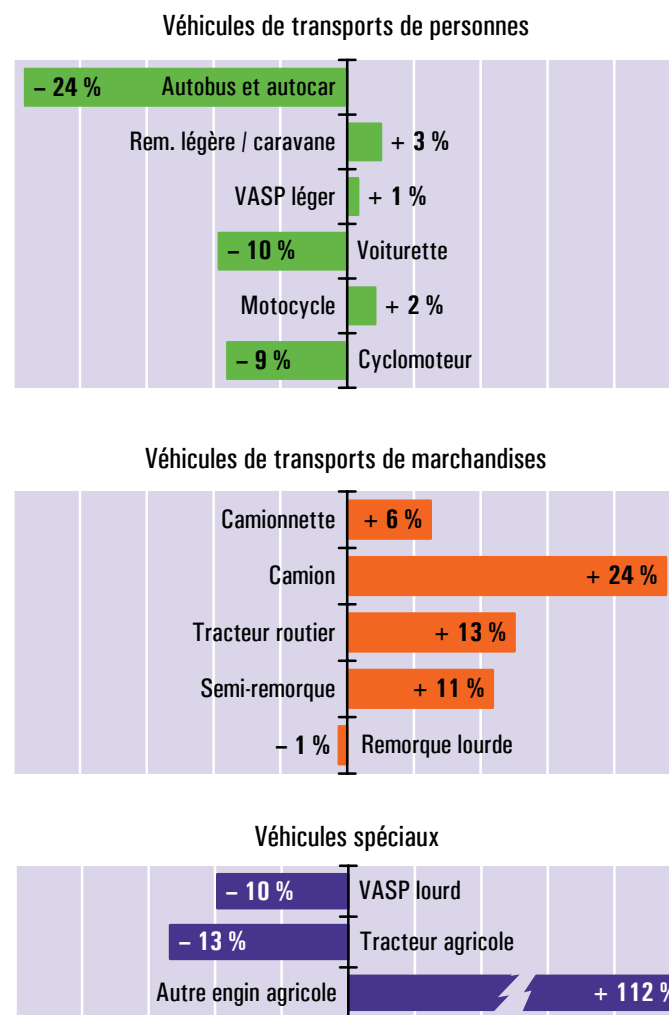
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois d'août ont été peu dynamiques. À l'exception des VASP légers (constitués principalement de campings cars) et des remorques légères (incluant les caravanes), les ventes des autres catégories de véhicules ont enregistré des reculs supérieurs à 10 %. Les immatriculations d'autobus et d'autocars sont désormais orientées à la baisse (- 24 % sur un an), les livraisons du mois dernier ayant été trois fois plus faibles que celles, historiquement élevées, réalisées en août 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont marqué un recul spectaculaire et généralisé. Après six mois de hausses continues, leurs ventes ont baissé de 11 % en août. Toutes les catégories de véhicules utilitaires ont été touchées. En cumul annuel, le marché est cependant en croissance de 7,8 %.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) sont restés stables en août, ceci pour la première fois depuis janvier 2013, date à laquelle elles étaient devenues obligatoires. Le marché des tracteurs agricoles a connu un 8^{ème} mois consécutif de repli (- 25 % en août, - 13 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2013 à août 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (septembre 2012 à août 2013)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).